Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS GTLA

# Culture économique, juridique et managériale

**Session 2023** • Code sujet : **23CEJM** • Durée : **4 heures**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

**1. L'entreprise GEMDOUBS et son environnement** (3 questions) **Page 3**

**2. L'entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes** (3 questions) **Page 5**

**3. L'entreprise GEMDOUBS et son activité** (3 questions) **Page 7**

**4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

**Sujet officiel (PDF) :** https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS GTLA - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

# 1. L'entreprise GEMDOUBS et son environnement

GEMDOUBS produit du papier pour carton ondulé à partir de papiers et cartons recyclés, alors que l'économie circulaire, la loi AGEC, la substitution du plastique et le développement du commerce en ligne font évoluer son environnement. L'entreprise doit également examiner la rupture d'un contrat avec son transporteur, qui ne collecte plus les matières sur certains sites en invoquant la hausse du prix du carburant.

## Mission 1

**Question 1.1. Présenter les principales opportunités du macro-environnement de l'entreprise GEMDOUBS.**

| Dimension | Opportunité pour GEMDOUBS |
|---|---|
| Politique et juridique | La loi AGEC encourage la réduction du plastique, le recyclage et la limitation des déchets. Des aides publiques soutiennent la décarbonation industrielle. |
| Économique | Le développement du e-commerce et le remplacement progressif du plastique par le carton stimulent la demande d'emballages. |
| Socioculturelle | 79 % des Français se considèrent éco-responsables et les produits locaux ou régionaux sont privilégiés. |
| Environnementale | Les attentes de préservation des ressources et de réduction des déchets favorisent les solutions recyclables. |

Le macro-environnement est donc porteur : les évolutions réglementaires, les aides à la décarbonation et les préoccupations écologiques renforcent l'intérêt des emballages en carton recyclé. La progression du commerce en ligne et la substitution du plastique élargissent également les débouchés de GEMDOUBS, qui fournit des clients en France et à l'international.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Opportunités principales : loi AGEC et aides à la décarbonation, essor du e-commerce, remplacement du plastique par le carton et demande de produits plus responsables.

**Question 1.2. Montrer en quoi le modèle économique choisi par l'entreprise GEMDOUBS est cohérent par rapport aux opportunités identifiées.**

GEMDOUBS a choisi l'économie circulaire : elle transforme des papiers et cartons usagés en papier pour carton ondulé, avec une production issue à 100 % du papier recyclé. Ce modèle limite les déchets et l'utilisation de ressources vierges, conformément aux objectifs de la loi AGEC et aux attentes écologiques des consommateurs.

1. Le carton constitue une solution de substitution au plastique et répond aux besoins d'emballage du e-commerce, de l'agroalimentaire et de la grande distribution.
2. La valorisation des matières recyclées et les pratiques environnementales de l'entreprise soutiennent sa différenciation, sa RSE et la pérennité de son activité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le recyclage des papiers et cartons aligne l'offre de GEMDOUBS sur la loi AGEC et la demande croissante d'emballages en carton.

**Question 1.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut rompre le contrat la liant à l'entreprise de transport TRANSDOUBS.**

**Faits et problème de droit :** GEMDOUBS et TRANSDOUBS sont liées par un contrat de collecte et de transport. TRANSDOUBS ne collecte plus sur certains sites, invoquant la hausse du carburant. GEMDOUBS peut-elle mettre fin au contrat pour cette inexécution ?

**Règle :** selon les articles 1103 et 1193 du Code civil, le contrat s'impose aux parties et ne peut être révoqué unilatéralement, sauf cause légale. L'article 1195 permet de demander une renégociation en cas de changement imprévisible rendant l'exécution excessivement onéreuse, mais la partie concernée doit poursuivre ses obligations. Selon les articles 1217 et 1226, une inexécution suffisamment grave peut justifier la résolution, après mise en demeure, par notification motivée.

**Application et conclusion :** la hausse du carburant ne justifie donc pas l'arrêt unilatéral des collectes. Si les manquements de TRANSDOUBS sont suffisamment graves et persistent après mise en demeure, GEMDOUBS peut résoudre le contrat à ses risques et périls, et demander réparation de son préjudice.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, si l'inexécution est suffisamment grave : après mise en demeure, GEMDOUBS peut notifier la résolution du contrat et demander réparation.

## 2. L'entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes

GEMDOUBS s'approvisionne notamment auprès des collectivités, de la grande distribution et d'associations locales, et le secteur du papier-carton rencontre des difficultés de recrutement liées aux qualifications, à l'âge des effectifs et à son attractivité. La mission aborde aussi l'utilisation d'images de vidéosurveillance pour justifier le licenciement d'un salarié filmé en train de voler un ordinateur.

### Mission 2

**Question 2.1. Distinguer les parties prenantes de l'entreprise GEMDOUBS et présenter leurs attentes.**

Les parties prenantes sont les acteurs qui influencent GEMDOUBS ou sont concernés par son activité. Elles sont internes ou externes, et leurs attentes peuvent parfois diverger.

| Catégorie | Parties prenantes | Attentes principales |
|---|---|---|
| Internes | Salariés | Sécurité, bonnes conditions de travail, formation et évolution. |
| Internes | Dirigeants et actionnaires | Pérennité, développement, résultat financier et maîtrise des coûts. |
| Externes | Clients | Qualité, service fiable et prise en compte de leurs besoins. |
| Externes | Collectivités, distributeurs et associations fournisseuses de papiers-cartons | Partenariat et valorisation des matières recyclables. |
| Externes | Collectivités, services publics et société civile | Respect de l'environnement, prévention des risques et retombées locales positives. |

La politique RSE vise à concilier ces attentes par la qualité, la sécurité, l'amélioration des conditions de travail et la préservation de l'environnement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les parties prenantes sont les salariés, dirigeants et actionnaires, clients, fournisseurs de matières recyclables, collectivités, services publics et société civile.

**Question 2.2. Expliquer la principale difficulté rencontrée par GEMDOUBS sur le marché du travail, ses raisons et ses conséquences sur l'entreprise.**

GEMDOUBS rencontre une difficulté de recrutement et de fidélisation de salariés qualifiés. Les procédés de fabrication sont complexes et techniques : plus de 55 % des emplois du secteur sont occupés par des ouvriers qualifiés, et les qualifications exigées augmentent. En 2020, 56 % des projets de recrutement étaient jugés difficiles, contre 43 % en 2017.

Cette difficulté s'explique aussi par le manque d'attractivité et le renouvellement insuffisant des effectifs : les salariés de 50 ans et plus représentent 34 % des effectifs, contre 12 % pour les moins de 30 ans. Les apprentis ne constituent que 1,9 % du personnel. Les postes peuvent donc rester vacants, fragilisant les compétences nécessaires à l'activité. GEMDOUBS cherche à attirer et fidéliser par des actions sur la qualité de vie au travail.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les exigences techniques, le manque d'attractivité et le faible renouvellement générationnel compliquent le recrutement et la fidélisation, avec un risque de pénurie de compétences.

**Question 2.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si GEMDOUBS peut utiliser la vidéosurveillance pour prendre la décision de licencier le salarié filmé en train de dérober un ordinateur portable.**

**Problème de droit :** GEMDOUBS peut-elle utiliser les images de vidéosurveillance pour fonder le licenciement d'un salarié filmé en train de dérober un ordinateur ?

**Règle :** selon l'article L.1121-1 du Code du travail, le contrôle doit être justifié par la tâche et proportionné au but recherché. L'article L.1222-4 impose que le salarié soit informé préalablement du dispositif. Le CSE doit être informé et consulté avant sa mise en place (article L.2312-38). La vie privée doit également être respectée.

**Application et conclusion :** la sécurité des biens peut justifier les caméras dans l'atelier. Toutefois, le sujet ne précise pas si le salarié a été informé ni si le CSE a été consulté. GEMDOUBS ne peut donc fonder le licenciement sur ces images que si ces conditions et la proportionnalité du dispositif sont respectées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, si la vidéosurveillance est proportionnée et si le salarié a été informé et le CSE préalablement informé et consulté.

## 3. L'entreprise GEMDOUBS et son activité

La centrale de cogénération biomasse de Novillars utilise du bois local pour produire de la vapeur destinée à la papeterie et de l'électricité revendue à EDF. La mission porte sur le financement de la centrale, ses externalités, puis la possibilité pour GEMDOUBS de continuer à utiliser le nom de domaine « Gemdoubs.com » malgré son utilisation par une autre entreprise.

### Mission 3

**Question 3.1. Caractériser les modes de financement utilisés pour investir dans la centrale de cogénération biomasse.**

La construction de la centrale représente un investissement de 87 millions d'euros. Fady Gemayel a obtenu un prêt bancaire à titre privé et en a injecté une partie dans le projet : c'est un financement par emprunt. La centrale est aussi financée par plusieurs investisseurs : Akuo Energy, la Banque des Territoires, CAPG Energies Nouvelles, GEMDOUBS et Crédit Agricole Franche-Comté Investissements. Enfin, Akuo Energy a proposé aux citoyens de participer via sa plateforme AkuoCoop : il s'agit d'un financement participatif. Le montage combine donc emprunt, apports d'investisseurs et collecte participative.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Financement mixte : emprunt bancaire privé, apports de plusieurs investisseurs et financement participatif des citoyens.

**Question 3.2. Déterminer les externalités provoquées par l'activité de la centrale de cogénération biomasse.**

Une externalité est un effet de l'activité sur des tiers qui n'est pas directement compensé par un échange marchand. Les effets positifs comprennent la création et le maintien d'emplois dans la centrale, la papeterie et la filière bois, la valorisation de bois local ainsi que l'alimentation d'un réseau de chaleur. Le remplacement du gaz par la biomasse contribue aussi à réduire les émissions de $CO_2$. Des effets négatifs sont possibles pour les riverains : odeurs, bruit et pollution liée à la combustion du bois. Les témoignages expriment ces craintes, mais ne démontrent pas que les nuisances se sont effectivement produites.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Externalités positives : emplois, valorisation du bois local, chaleur distribuée et réduction des émissions de $CO_2$. Négatives potentielles : odeurs, bruit et pollution pour les riverains.

**Question 3.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut continuer d'utiliser le nom de domaine « Gemdoubs.com ».**

**Problème de droit :** GEMDOUBS peut-elle conserver un nom de domaine également utilisé par une autre entreprise ? Un nom de domaine n'est pas, à lui seul, un titre de propriété intellectuelle. La règle est celle du premier arrivé, sous réserve des droits antérieurs d'un tiers. En cas de litige, le risque de confusion s'apprécie notamment au regard des activités réelles des entreprises. GEMDOUBS utilise « Gemdoubs.com » depuis sa

création, tandis que l’autre entreprise vend des vélos électriques : les activités sont différentes, ce qui limite le risque de confusion. GEMDOUBS peut donc continuer à l’utiliser, sauf si l’autre entreprise établit un droit antérieur ou un risque de confusion.

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Oui, GEMDOUBS peut continuer à utiliser « Gemdoubs.com » : les activités diffèrent et aucun droit antérieur de l’autre entreprise n’est établi dans le dossier.

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

**Bilan de l'épreuve :** L'épreuve E3 de culture économique, juridique et managériale du BTS, session 2023, code 23CEJM, dure quatre heures ; aucun coefficient n'est indiqué. Les trois missions étudient GEMDOUBS, papeterie produisant du papier recyclé et engagée dans l'économie circulaire. Elles évaluent l'analyse de l'environnement, des parties prenantes, du marché du travail, du financement et des externalités, ainsi que le raisonnement juridique appliqué aux contrats, à la surveillance des salariés et au nom de domaine.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le macro-environnement rassemble les facteurs politiques, économiques, socioculturels, technologiques, écologiques et légaux qui influencent l'entreprise.
- L'économie circulaire limite les déchets et le gaspillage des ressources par le recyclage, le réemploi et des modes de production durables.
- Une externalité est un effet positif ou négatif d'une activité économique sur des tiers, sans contrepartie directe par un prix.
- Un raisonnement juridique qualifie les faits, énonce la règle applicable, l'applique au cas et conclut en réponse à la question.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez chaque opportunité de l'environnement à des faits précis du contexte et des annexes.
- Distinguez les parties prenantes internes et externes, puis explicitez leurs attentes respectives.
- Dans les cas juridiques, confrontez les faits aux conditions de la règle avant de conclure.
- Pour les externalités, identifiez les effets sur les acteurs concernés et justifiez leur caractère positif ou négatif.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment structurer un raisonnement juridique dans ce sujet ?**

Présentez les faits utiles, formulez la question juridique, énoncez la règle applicable puis confrontez-la aux faits. Terminez par une conclusion claire qui répond à la question, sans vous limiter à recopier les articles.

**Q : Comment repérer les externalités liées à la centrale biomasse ?**

Repérez les effets de l'activité sur des tiers, comme les riverains, les salariés ou les acteurs locaux. Les emplois, la chaleur locale et la valorisation du bois peuvent être positifs ; les odeurs ou le bruit peuvent être négatifs.

**Q : Comment gérer le temps pendant les quatre heures d'épreuve ?**

Le sujet ne fixe ni durée par mission ni points par question. Lisez les consignes, répartissez votre temps entre les trois missions selon leur contenu et gardez une marge pour vérifier que chaque question est traitée.

**Q : Quels critères privilégier pour répondre aux questions du sujet ?**

Mobilisez les connaissances pertinentes et reliez-les aux faits et aux documents. Définissez les notions avec précision, justifiez vos analyses et concluez explicitement pour les questions juridiques, sans ajouter de données absentes du sujet.

**Sujet officiel associé (PDF) :** https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS GTLA - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
**Ressources BTS Gestion des Transports et Logistique Associée :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.